



Vente forcée sans convocation a l'audience d'orientation

Par **elmo30**, le **21/01/2013** à **19:04**

Bonjour, ma maison va être vendue au enchère en vente forcée, mais je n'ai jamais reçu de convocation pour l'assignation à l'audience d'orientation.
donc il a été convenu d'une vente forcée sans mon avis, cela est-il normal? **merci**

Par **trichat**, le **31/01/2013** à **14:50**

Bonjour,

La vente de votre maison fait-elle suite à une saisie immobilière? Avez-vous un avocat?
Êtes-vous certain que l'assignation n'a pas été déposée par l'huissier en mairie, ce qu'il fait lorsqu'il ne trouve pas le destinataire à son domicile?
Il faudrait vous adresser (ou votre avocat) au juge de l'exécution, mais que lui proposerez-vous? Une tentative de vente amiable? Seriez-vous en procédure de surendettement? Ce qui entraînerait la suspension de la vente par adjudication.

Ci-dessous, lien vers site officiel "vos droits.service public":

<http://vosdroits.service-public.fr/F17011.xhtml>

Cordialement.

Par **trichat**, le **31/01/2013** à **15:17**

En complément de mon message précédent, lien vers ministère de la justice (circulaire d'application des saisies immobilières); le titre III concerne l'audience d'orientation:

<http://www.jpm-copro.com/Circ%20saisie%20imm.htm>